

Image not found or type unknown



Question concernant l'exploitation d'un fonds de commerce

Par **mich34**, le **31/07/2012** à **15:46**

Bonjour, rnj'ai pour projet d'acheter les parts d'une société pour mettre le fonds de commerce en location gérance. Dois je exploiter personnellement le fonds pendant 2 ans ou est ce que je bénéficie de l'ancienneté de l'entreprise?rnrnQuelle est la date du début d'exploitation du fonds? La date de l'acte sous seing privé ou la date d'immatriculation?rnrnMerci.